



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi 19 décembre 2016 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :

- M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
- Francine Roy, conseillère
- Suzanne Ouellet, conseillère
- Chantal Pelletier, conseillère
- Juliette Côté, conseillère

- M. Alain Malenfant, conseiller
- M. Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale est aussi présente.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal. Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 30. De plus, deux points sont ajoutés à l'avis de convocation : démission de l'inspecteur en urbanisme et demande d'aide financière pour le projet de l'Édifice Fraser.

RÉSOLUTION N° 2016-12-245

APPUI À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC

Considérant l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013.

Considérant que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles.

Considérant que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées.

Considérant l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec.

Considérant que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions.

Considérant la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles ».

Considérant qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal.

Considérant que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes.

Considérant que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille.

Considérant que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale.

Considérant que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme.

Considérant le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole.

Considérant que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture.

Considérant que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités.

Considérant l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole.

Considérant que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR).

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC DEMANDE

➤ Au gouvernement du Québec

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée.
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-12-246

DEMANDE DE COMMANDITAIRE – PROJET PERSÉVÉRANCE NEW YORK

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'appuyer financièrement le « Projet persévérance New York » de l'École secondaire Vallée-des-Lacs au montant de 500 \$ pour leur permettre d'aller de l'avant dans leur projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-12-247

DÉMISSION DE L'INSPECTEUR EN URBANISME

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter la démission de monsieur Carl Pinard qui ce termine le 6 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-12-248

OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR EN URBANISME

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de réévaluer le poste d'inspecteur en urbanisme avec les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et Saint-Louis-du-Ha! Ha! Il est de plus résolu d'annoncer l'offre d'emploi sur le site d'Emploi Québec, dans le publisac et dans le journal Info Dimanche après les modifications apportées à l'offre d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-12-249

Demande d'aide financière pour le projet de l'Édifrice Fraser

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de faire une demande d'aide financière pour le projet de l'Édifrice Fraser auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le Fonds Chantier Canada-Québec – Volet Fonds des Petites collectivités (FPC) dans le Volet 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 20.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière